

TRANSACTION - VENTE

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018

Rémunération forfaitaire de 3 600€ TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000€ du prix de vente.

Plus 7% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 30 001€ et 50 000€

Plus 6% TTC du prix de vente à partir de 50 001€ et 100 000€

Plus 4% TTC du prix de vente excédant 100 000€

Plus 5% TTC du prix de vente forfaitaire à partir de 390 000€

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :

Honoraires à la charge du bailleur :

- De 0m² à 54m² : 8€/m² de surface habitable
- De 55m² à 90m² : 6€/m² de surface habitable
- De 91m² à 120m² : 5€/m² de surface habitable
- De plus de 120m² : 4€/m² de surface habitable

● Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du locataire :

- De 0m² à 54m² : 8€/m² de surface habitable
- De 55m² à 90m² : 6€/m² de surface habitable
- De 91m² à 120m² : 5€/m² de surface habitable
- De plus de 120m² : 4€/m² de surface habitable

•

● Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

- Part bailleur et
 - Part locataire
- 3€/m²

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7% TTC des sommes encaissées

Garantie Loyers Impayés : 2%TTC des sommes encaissées

Aide à la déclaration de revenus fonciers :



